

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) N° 453/2010**



N° de l'article: 12-5  
Date d'édition: 11.05.2016  
Version: 47.0

Acryl-Heizkörperlack weiß  
Date d'exécution: 20.01.2016  
Date d'émission: 20.01.2016

FR  
Page 1 / 7

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): 12-5  
Identification de la substance ou du mélange: Acryl-Heizkörperlack weiß

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Peinture / Vernis

#### Usages déconseillés

Conscient de toute autre information

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

P.A. Jansen GmbH u. Co., KG

Maler-Spezialprodukte

Hochstadenstraße 22

D-53474 Bad Neuenahr-Ahrweiler

Téléphone: +49 2641 3897-0

Télécopie: +49 2641 3897-28

#### Service responsable de l'information:

Laboratoire

+49 2641 3897-0

E-mail

info@jansen.de

#### importateur

Vista B.V.

Spiegelstraat 17

2631 RS Nootdorp - Nederland

Téléphone: T 0031(0)70- 3694141 - F 0031(0)70-3869298

Télécopie: 0031(0)70-3869298

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Antipoisoncenter/ Antigifcentrum/Centre

Antipoisons/ Antgiftzentrum+32 (0) 70/245 245

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

#### étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques

#### Mentions de danger

pas applicable

#### Conseils de prudence

pas applicable

#### contient:

pas applicable

#### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3. Autres dangers

## 3. Composition / Informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Description du produit / spécification chimique

Description: wasserverd. Kunststoffdispersionsfarbe

#### Composants dangereux

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) N° 453/2010**



N° de l'article: 12-5  
Date d'édition: 11.05.2016  
Version: 47.0

Acryl-Heizkörperlack weiß  
Date d'exécution: 20.01.2016  
Date d'émission: 20.01.2016

FR  
Page 2 / 7

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

N° CE n° CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification:	Pds % Remarque
203-961-6	02-2119751533-40	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1 - 2,5
603-096-00-8	Eye Irrit. 2 H319	

**Indications diverses**

Texte intégral des classifications: voir section 16

**4. Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

jet d'eau de forte puissance

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3. Equipement spécial de protection en cas d'incendie:**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

**Indications diverses**

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

N° de l'article: 12-5  
Date d'édition: 11.05.2016  
Version: 47.0

Acryl-Heizkörperlack weiß  
Date d'exécution: 20.01.2016  
Date d'émission: 20.01.2016

FR  
Page 3 / 7

Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Précautions de manipulation

Les mesures de sécurité usuelles pour manipulation de produits chimiques doivent être observées.

##### Protection contre l'incendie et les explosions:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Conserver le récipient bien fermé. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

##### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

##### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Hors gel et à l'abri! Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites au poste de travail:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Numéro d'identification UE 603-096-00-8 / N° CE 203-961-6 / n° CAS 112-34-5

VRI, VME: 67,5 mg/m<sup>3</sup>; 10 ppm

VRI, VLE: 101,2 mg/m<sup>3</sup>; 15 ppm

Remarque: réglementaire indicative

##### Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

##### DNEL:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Numéro d'identification UE 603-096-00-8 / N° CE 203-961-6 / n° CAS 112-34-5

DNEL court terme par voie orale (aigu), Employés:

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 20 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 67,5 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 67,5 mg/m<sup>3</sup>

DNEL court terme par voie orale (aigu), Consommateur:

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 1,25 mg/kg

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 5 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 34 mg/m<sup>3</sup>

##### PNEC:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Numéro d'identification UE 603-096-00-8 / N° CE 203-961-6 / n° CAS 112-34-5

PNEC eaux, eau douce: 1 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,1 mg/L

PNEC eaux, libération périodique: 3,9 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 4 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 0,4 mg/kg

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) N° 453/2010**



N° de l'article: 12-5  
Date d'édition: 11.05.2016  
Version: 47.0

Acryl-Heizkörperlack weiß  
Date d'exécution: 20.01.2016  
Date d'émission: 20.01.2016

FR  
Page 4 / 7

PNEC, Terre: 0,4 mg/kg  
PNEC station d'épuration (STP): 200 mg/L

## 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation.

### Contrôle de l'exposition professionnelle

#### **Protection respiratoire**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols.

#### **Protection des mains**

Porter des gants de protection. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

#### **Protection oculaire**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

État: liquide

Couleur: cf. étiquette

Odeur: caractéristique

#### **Données de sécurité**

	<b>Unité</b>	<b>Méthode:</b>	<b>Remarque</b>
<b>Point éclair (°C):</b>	Non applicable. °C	DIN 53213	
<b>Température d'ignition en °C:</b>	n.a.		
<b>Limite inférieure d'explosivité:</b>	0,8 Vol-%	Référence bibliographique	
<b>Limite supérieure d'explosivité:</b>	pas applicable Vol-%	Référence bibliographique	
<b>Pression de la vapeur à 20 °C:</b>	0,11 mbar		
<b>Densité à 20 °C:</b>	1,24 g/cm <sup>3</sup>	DIN 53217	
<b>Solubilité dans l'eau (g/L):</b>	partiellement soluble		
<b>pH à 20 °C:</b>	7 - 8		
<b>Viscosité à °C:</b>	30-35 Poise		
<b>Teneur en corps solides (%):</b>	52 Pds %		
<b>teneur en solvant:</b>			
<b>Solvants organiques:</b>	4 Pds %		
<b>Eau:</b>	44 Pds %		
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	100 °C		

### 9.2. Autres informations:

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

### 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

N° de l'article: 12-5  
Date d'édition: 11.05.2016  
Version: 47.0

Acryl-Heizkörperlack weiß  
Date d'exécution: 20.01.2016  
Date d'émission: 20.01.2016

FR  
Page 5 / 7

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

## 11. Informations toxicologiques

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  
par voie orale, DL50, Rat: > 2000 mg/kg 2000 - 5000 mg/kg  
dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg 2000 - 5000 mg/kg

#### corrosion et irritation de la peau; Graves dommages et/ou irritations oculaires

Absence de données toxicologiques.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Absence de données toxicologiques.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Absence de données toxicologiques.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

#### Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

#### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:

Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

## 12. Informations écologiques

#### appréciation générale

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1. Toxicité

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Toxicité pour le poisson, CL50, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin): 1300 mg/L (96 h)

Méthode: OECD 201

#### Long terme Écotoxicité

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Toxicité pour le poisson, CL50: 1300 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50: > 100 mg/L (48 h)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

#### Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

N° de l'article: 12-5  
Date d'édition: 11.05.2016  
Version: 47.0

Acryl-Heizkörperlack weiß  
Date d'exécution: 20.01.2016  
Date d'émission: 20.01.2016

FR  
Page 6 / 7

#### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit

##### Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

##### Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la  
rubrique 080111

##### conditionnement

##### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

### 14. Informations relatives au transport

**Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon les règles internationales en matière de transport de matières dangereuses (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).**

**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.**

#### 14.1. Numéro ONU

pas applicable

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) pas applicable

Marine polluant pas applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

##### Indications diverses

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

##### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS pas applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Directive Biocides (98/8/CE)

Principe actif biocide

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) N° 453/2010**



N° de l'article: 12-5  
Date d'édition: 11.05.2016  
Version: 47.0

Acryl-Heizkörperlack weiß  
Date d'exécution: 20.01.2016  
Date d'émission: 20.01.2016

FR  
Page 7 / 7

2-Methyl-2H-isothiazol-3-on 0,027 g/kg

**Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

Valeur COV (dans g/L) ISO 11890-2: 51  
Valeur COV (dans g/L) ASTM D 2369: 112

**conforme UE-directive communautaire 2004/42/CE (annexe II)**

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. (Cat. A/i)): 140 g/l (2007)/140 g/l (2010).  
Ce produit contient au max. 140 g/l COV.

**Directives nationales**

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

**16. Autres informations**

**Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Eye Irrit. 2 / H319 Graves dommages et/ou irritations oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

**Indications diverses**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.